

385. Le deuxième congrès a eu lieu à Paris en mai 1878, durant lequel le Canada fut admis membre de cette union, à compter du 1er juillet suivant, et les lettres, journaux et autres imprimés, échantillons et patrons, devinrent sujets à un taux d'affranchissement et à des règlements uniformes pour tous les pays d'Europe et les autres pays qui faisaient partie de l'union. Les arrangements existant alors avec les Etats-Unis ne furent pas changés parce qu'ils étaient d'un caractère plus libéral et plus avantageux que les règlements ordinaires du traité. A cette assemblée les règlements du traité de 1874, furent révisés et incorporés dans une convention, et devinrent loi le 1er avril 1879.

Admission
du Canada
dans
l'Union
Postale.

386. Le troisième congrès fut tenu à Lisbonne en février 1885, et le Canada y fut représenté par les délégués du département des postes d'Angleterre. Aucun changement important ne fut apporté à la convention de 1879.

Troisième
congrès de
l'Union
Postale.

387. Le quatrième congrès fut tenu à Vienne, en mai 1891, et le Canada fut représenté par l'honorable sir Charles Tupper, Bart., C.C.M.G. notre haut-commissaire à Londres. A cette convention il fut décidé d'admettre les colonies australasiennes, et en conséquence, ces pays se sont joints à l'union le 1er octobre 1891, où furent adoptées plusieurs mesures tendant à faciliter le transport des correspondances. Le prochain congrès aura lieu à Washington D.C., Etats-Unis.

Quatrième
congrès.

388. Font partie de l'union presque tous les pays civilisés du monde, et elle est composée comme suit :—l'Europe; l'Amérique; en Asie—la Russie d'Asie, la Turquie d'Asie, la Perse, les Indes anglaises, (Indoustan, Burmah et les établissements de poste à Aden, Mascat et Guadir), le Japon, Siam, les colonies anglaises, françaises, hollandaises, espagnoles et portugaises, et les établissements de poste anglais, français, allemands et japonais en Chine et Corée. En Afrique—l'Egypte, l'Algérie, Tripoli, Tunis, Libérie, l'Etat libre du Congo, les Açores, Madères, les établissements de poste des Indes et de France à Zanzibar, les colonies françaises, italiennes, portugaises et espagnoles, quelques-unes des colonies anglaises, de l'Etat libre d'Orange, tous les territoires sous le protectorat de l'Allemagne et l'établissement postal français à Tamatave (Madagascar). En Australasie et en Océanie.—les colonies anglaises sur le continent, Tasmanie, Nouvelle-Zélande, Fiji, Nouvelle-Guinée anglaise et allemande, Hawaï, les Iles Marshall et les colonies françaises, hollandaises et espagnoles. *

Pays com-
po-ant
l'Union.

389. Un bureau central sous le nom de " Bureau International de l'Union Postale " a été établi à Berne, aux frais des différents pays composant l'union. A l'époque où le traité de Berne devenait en force, le 1er juillet 1875, la juridiction de l'union avait une superficie d'à peu près 14,292,750 milles carrés, avec au delà de 350 millions d'habitants, lorsqu'aujourd'hui sa superficie s'étend à 37,087,500 milles carrés avec 975 millions d'habitants.

Superficie
de l'Union